

REGLEMENT

Tarentaise Cot Challenge : 16 et 17 mai 2020

TCC : Tarentaise Cot Challenge : 16 et 17 mai 2020			
TCC long : grand challenge	Chrono 32 km VTT + 24 km TRAIL	25 €	
TCC court : Petit Challenge	Chrono 32 km VTT + 12 km TRAIL		
VTT : samedi 16 mai 2020 - après-midi			
Parcours	Dénivelés	Horaires	Tarifs
41 km (randonnée)	1 380 m D+	de 14 h 05 jusqu'à 15 h	5 € licenciés 8 € non licenciés
32 km CHRONOMETRE	1 170 m D+	14 h (départ groupé)	15 €
32 km (randonnée)		de 14 h 05 jusqu'à 15 h	5 € licenciés 8 € non licenciés
14 km (randonnée)	440 m D+		
TRAIL : dimanche 17 mai 2020 - matin			
Parcours	Dénivelés	Horaires	Tarifs
24 km	900 m D+	9 h 00	15 €
12 km	425 D+	9 h 30	10 €
Course enfant 1/2/5 km	–	9 h 45	1 €

Le Tarentaise COT challenge (TCC) regroupe :

- * 32 km VTT chronométré (16 mai) + trail de 24 km (17 mai) pour le "TCC long" : ouvert au plus de 18 ans
- * 32 km VTT chronométré (16 mai) + trail de 12 km (17 mai) pour le "TCC court" : ouvert au plus de 16 ans

Le classement sera effectué par cumul du temps des 2 courses.

Inscription sur le site Logicourse : <http://www.logicourse.fr/>

Au moment de l'inscription pour le TCC fournir un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de la course à pied et du VTT en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an.

Tarif TCC : 25 € jusqu'au vendredi 15 mai 2020 à minuit.

Majoration de 5 € le 16 mai 2019 sur place.

Lots concurrents – Attention : limité aux 100 premiers inscrits

Seront récompensés lors de la remise des prix du Trail le dimanche 17 mai à midi :

- les 3 premiers scratches féminins et masculins sur les TCC court et long
- les premiers féminin et masculin des moins de 16 ans

L'engagement pour le TCC implique l'acceptation des 2 règlements ci-après.

REGLEMENT

LA TARENTAISIENNE VTT

Samedi 16 mai 2020

Article 1 : ORGANISATION

Le Club Omnisports de Tarentaise (COT) organise, sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), une épreuve dénommée La Tarentaisienne VTT proposant 3 parcours VTT, dont un chronométré.

Article 2 : PARCOURS ET DISTANCES

Les parcours empruntent routes, chemins et sentiers, et sont entièrement balisés.

Parcours :

- 14 km avec 440 m de dénivelés
- 32 km avec 1 170 m de dénivelés
- 41 km avec 1 380 m de dénivelés

Spécificité sur le 32km : chronométrage avec un départ en masse à 14h00.

Les randonnées sur 14/32/41km partiront après la course chronométrée.

Article 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 32 km course :

Inscription sur le site Logicourse : <http://www.logicourse.fr/>

Le parcours des 32 km chronométré est ouvert aux coureurs de plus de 16 ans.

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés.

15 € course seule / 25 € TCC jusqu'au vendredi 15 mai 2020 à minuit.

Majoration de 5€ le 16 mai 2020 sur place.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du VTT en compétition.

- d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du VTT en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les droits d'engagement 32 km course comprennent :

- Dossard et puce
- Lots concurrents - Attention : limité aux 100 premiers inscrits
- Ravitaillements
- Un ravitaillement d'après course

- Randonnées 14/32/41 km :

Les inscriptions s'effectuent à la salle d'œuvre samedi 16 mai 2020 à partir de 13h00.

Les randonnées partiront à partir de 14h05, après le départ chrono.

La fiche d'inscription devra être complétée et signée.

Chaque participant devra être en possession d'une assurance personnelle couvrant également les dommages corporels et matériels causés à une tierce personne.

Pour les mineurs, une autorisation parentale complétée et signée par les parents est obligatoire.

Tarifs randonnées :

- Pour les licenciés UFOLEP et autres fédérations cyclistes : 5 €
- Pour tous les autres : 8 €

Les droits d'engagement randonnée comprennent :

- Des ravitaillements sur le parcours

- Un ravitaillement d'après course
- Un tirage au sort pour les randonneurs aura lieu à l'issue de la randonnée.

Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera à la salle d'œuvre de Tarentaise à partir de 12h30.

Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards et plaques de cadres doivent être entièrement visibles.

Article 5 : ASSURANCE

Cette épreuve est couverte par une assurance spécifique (APAC).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou d'équipements individuels

Article 6 : HORAIRES

* Pour le 32 km chrono : départ en masse à 14h00

* Les randonnées partiront à partir de 14h05, après le départ chrono.

Heure de départ maximum pour le 41 km randonné : 14h30

Heure de départ maximum pour le 32 km et le 14 km randonnée : 15h00

Chaque personne devra être de retour avant 19h00.

Article 7 : SÉCURITÉ

La sécurité sur le 32 km chrono est assurée par des secouristes, un médecin, et des bénévoles du COT. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

Le port du casque aux normes en vigueur est obligatoire.

Les participants sont responsables de l'état de leur équipement.

Les équipements utilisés par les participants devront respecter les normes de sécurité en vigueur.

Tous les participants devront respecter le code de la route.

Article 8 : RESPECT ENVIRONNEMENT

Il est absolument interdit de jeter quelque déchet que ce soit le long du parcours. Des poubelles seront présentes sur le lieux d'arrivée et lors des ravitaillements. Une mise hors course peut être décidée en cas de manquement à cet article.

Respectons notre terrain de jeux !!!

Article 9 : RÉCOMPENSES

Sur le 32 km Chrono seront récompensés :

- les 3 premiers scratches féminins et masculins.

- les premiers féminin et masculin des moins de 16 ans

Remise des prix à 17h30

Un tirage au sort pour les randonneurs aura lieu à l'issue de la randonnée.

Article 10 : ANNULATION 32 km chrono

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical adressée à l'adresse suivante avant le 15 mai 2020 :

COT, chez Patrick ANDRE, 779 chemin du Sapillon, 42660 TARENTEISE

Article 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 12 : REGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme accepté, par chaque participant, dès la validité de son inscription.

Le Club Omnisports de Tarentaise, par l'intermédiaire du comité d'organisation, se réserve le droit de modifier de façon expresse le présent règlement.

REGLEMENT

Trail de Tarentaise

Dimanche 17 Mai 2020

Article 1 : ORGANISATION

Le Trail de Tarentaise est organisé par le Club Omnisports de Tarentaise (COT), association régie par la loi 1901, affilié à l'UFOLEP.

Article 2 : PARCOURS

5 parcours sont proposés avec un départ et une arrivée au village de Tarentaise.

Ils se situent entre 900 et 1100m d'altitude dans le Parc Régional du Pilat et empruntent à 95 % des monotraces, sentiers ou pistes forestières.

- 24 km avec 900 m de dénivelés positif
- 12 km avec 425 m de dénivelés positif
- 5 km avec 112 m de dénivelés positif
- 2 km avec 40 m de dénivelés positif
- 1 km avec 36 m de dénivelés positif

Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet.

Article 3 : CATEGORIES

Le parcours des 24 km est ouvert aux coureurs de 2002 et avant : Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans.

Le parcours des 12 km est ouvert aux coureurs de 2004 et avant : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans.

Le parcours 5 km est ouvert aux ados de 2005 et 2006.

Le parcours 2 km est ouvert aux enfants de 2007 à 2010.

Le parcours 1 km est ouvert aux enfants de 2011 à 2016.

Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera à la salle d'œuvre de Tarentaise à partir de 7h00.

Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards doivent être entièrement visibles.

Article 5 : HORAIRES DE DEPART

- 24 km à 9h00
- 12 km à 9h30
- Course enfants et Jeunes à 9h45

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront faites uniquement sur le site <http://www.logicourse.fr/> jusqu'au vendredi 15/05/2020 à minuit.

Inscriptions possibles sur place le jour J avec majoration de 5€ en fonction des places disponibles.

Conformément à la réglementation des courses Hors Stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide :

« : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. »

Droit d'engagement (frais d'inscription internet compris) :

Trail 24 km : 15 €

Trail 12 km : 10 €

Challenge TCC : 25 €

Majoration de 5 € le 17 mai 2020 sur place

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard et puce
- Lots concurrents – Attention : limité aux 500 premiers inscrits
- Ravitaillements
- 1 € sera reversé à l'association Handicap Évasion : <http://www.hce.asso.fr/>
- Un buffet campagnard d'après course

Article 7 : SECURITE

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin, et des bénévoles du COT. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

Pour le 24 km le port d'une réserve d'eau (porte bidon ou Camelbak) ainsi que des barres de céréales ou autres est fortement recommandé. **En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement de secours et des recherches inutiles, il est impératif de le signaler à un poste de ravitaillement ou à un contrôleur et de restituer sa puce à l'organisation.**

Article 8 : RAVITAILLEMENT

Parcours 12 km : 1 poste

Parcours 24 km : 2 postes

Un buffet campagnard est prévu à l'arrivée à partir de 11h30.

Article 9 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des 2 courses adultes est effectué par puces électroniques gérées par l'association Logicourse. Attention : arrêt du chronométrage et fermeture des parcours à 12h00. Le coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée à cette barrière horaire se verra retirer sa puce et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation (Ceci dans le but de libérer les postes médicaux et de bénévoles).

Article 10 : CLASSEMENTS / RECOMPENSES

La remise des prix s'effectuera à 12h00 à la salle d'œuvre de Tarentaise. Un classement par catégorie sera établi. Seront récompensés : les 3 premiers scratches de chaque course (Homme / Femme) et les premiers de chaque catégorie. Ceci sur les 2 courses.

Article 11 : ASSURANCE

Responsabilité Civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de l'UFOLEP, cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de leurs participants.

Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de part leur participation au Trail de Tarentaise, autorisent les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 13 : RESPECT ENVIRONNEMENT

Il est absolument interdit de jeter quelque déchet que ce soit le long du parcours. Des poubelles seront présentes sur le lieu d'arrivée et lors des ravitaillements. Une mise hors course peut être décidée en cas de manquement à cet article.

Respectons notre terrain de jeux !!!

Article 14 : ANNULATION

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical adressée à l'adresse suivante : " COT, chez Patrick ANDRE, 779 chemin du Sapillon, 42660 TARENTEISE " avant le 15 mai 2020.

Article 15 : REGLEMENT

La participation au Trail de Tarentaise implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement.

Le Club Omnisports de Tarentaise, par l'intermédiaire du comité d'organisation, se réserve le droit de modifier de façon expresse le présent règlement.